

## Chapitre 4

# Chine

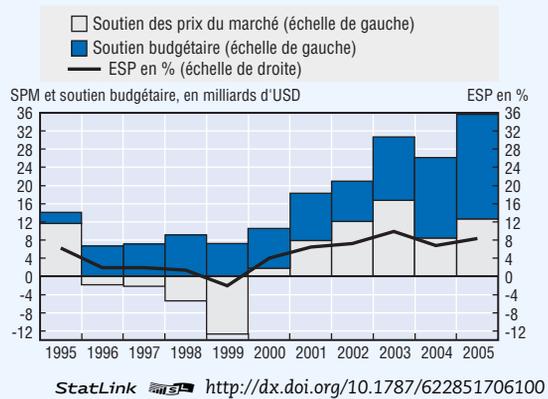
### Évaluation de l'évolution des politiques

- Le clivage entre zones rurales et zones urbaines, marqué par l'accroissement des disparités, déjà considérables, de revenus et encore aggravé par une inégalité de l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux pensions et à d'autres avantages sociaux, est l'une des caractéristiques les plus saillantes de l'exceptionnelle croissance économique de la Chine.
- Le gouvernement chinois, qui bénéficie d'une croissance économique soutenue et durable et d'une situation budgétaire relativement bonne, alloue davantage de ressources financières aux régions rurales, et notamment au secteur agricole. La réforme de la fiscalité rurale mise en œuvre entre 2000 et 2006 vise aussi à augmenter le revenu disponible des agriculteurs.
- Le niveau du soutien aux producteurs agricoles (ESP) reste faible par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. Il a tendance à progresser, notamment au début des années 2000, puis s'est stabilisé entre 2003 et 2005.
- Ce soutien à l'agriculture, d'ampleur toutefois limitée, passe essentiellement par un soutien des prix du marché et des subventions aux intrants, qui sont les formes d'aide les moins efficaces et les plus susceptibles de fausser les échanges. Seule une partie mineure de ce type de soutien parvient réellement aux producteurs.
- La Chine a progressivement réduit ses droits sur les importations agroalimentaires, mais pour certains produits, le commerce d'État joue toujours un rôle important en découplant les prix nationaux des prix mondiaux. Les décisions d'exportation et d'importation de céréales restent notamment du ressort du gouvernement et dépendent du niveau des stocks stratégiques et des prévisions d'évolution de la production des diverses céréales plutôt que des perspectives de profits fondées sur les différentiels de prix. Ce système peut, par exemple, aboutir à importer du blé lorsque les prix intérieurs sont inférieurs à ceux des marchés mondiaux ou bien, à exporter du maïs alors qu'ils sont plus élevés.
- La Chine privilégie de plus en plus le développement des infrastructures rurales et l'amélioration de l'accès des ruraux aux services publics de base, comme l'éducation, le système des soins de santé et la sécurité sociale, pour résoudre à la base le problème du clivage rural-urbain, stratégie qui devrait permettre à moyen terme un développement plus équilibré de l'économie chinoise. Toutefois, la sécurité céréalière reste une priorité pour les autorités chinoises, au risque d'octroyer une fraction disproportionnée du soutien aux producteurs de céréales, aux dépens de l'ensemble de la population rurale.
- Le processus décisionnel vertical dominant freine les initiatives locales et engendre des situations conflictuelles. Il conviendrait que les agriculteurs chinois puissent s'organiser indépendamment, grâce à des organisations paysannes autonomes de grande envergure qui leur permettraient de communiquer et de protéger leurs propres intérêts, par exemple en matière de droits fonciers, de fourniture de biens publics et de commercialisation des produits agricoles.

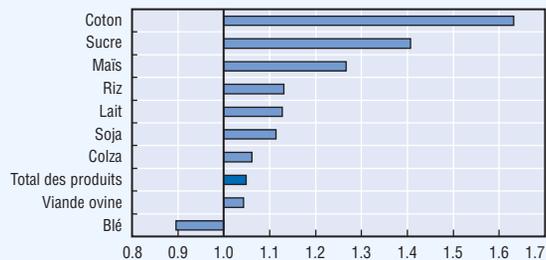
### Description du soutien

- Le soutien aux producteurs (ESP en %) est passé de 3 % en 1995-97 à 8 % en 2003-05, alors que la moyenne de l'OCDE était de 30 % en 2003-05.
- Le soutien des prix du marché (SPM) a représenté 41 % de l'ESP en 2003-05, contre 32 % en 1995-97.
- Malgré une multiplication par près de trois du soutien budgétaire aux producteurs en termes réels, son importance relative a décliné.
- Les prix perçus par les producteurs étaient en moyenne supérieurs de 5 % aux prix mondiaux en 2003-05 (c'est-à-dire que le CNP s'élevait à 1.05), et pour des produits comme le coton, le sucre et le maïs, cet écart atteignait même 20 %. En revanche, les prix versés aux producteurs du blé étaient inférieurs de près de 10 % à ceux des marchés mondiaux.
- Le coût supporté par les consommateurs (ESC en %), a légèrement augmenté, passant de 2 % 1995-97 à 4 % en 2003-05.
- Le soutien aux services d'intérêt général à l'agriculture a presque doublé en termes réels entre 1995-97 et 2003-05, mais sa part dans l'EST a chuté de 47 % à 35 %.
- Le coût total du soutien à l'agriculture pour l'économie (EST en %) a augmenté de 1.89 % en 1995-97 à 2.45 % en 2003-05, et il était supérieur à la moyenne de l'OCDE, soit 1.14 % en 2003-05.

Graphique 4.1. Évolution du niveau et de la composition de l'ESP



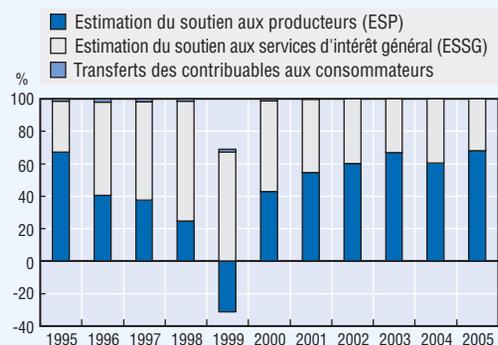
Graphique 4.2. CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05



Le CNP était égal à 1 pour les œufs, les volailles, la viande porcine, la viande bovine, les pommes et les arachides.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/538847037307>

Graphique 4.3. Évolution de la composition de l'EST



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/322426464453>

Source : OCDE, base de données des ESP et des ESC, 2006.

Tableau 4.1. **Chine : estimations du soutien à l'agriculture**

En millions de CNY

	1995-97	2003-05	2003	2004	2005
<b>Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)</b>	<b>1 996 250</b>	<b>2 921 510</b>	<b>2 440 890</b>	<b>3 031 220</b>	<b>3 292 420</b>
<i>dont part de produits SPM (%)</i>	<i>75</i>	<i>60</i>	<i>61</i>	<i>60</i>	<i>58</i>
<b>Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)</b>	<b>1 997 135</b>	<b>3 067 174</b>	<b>2 698 029</b>	<b>3 208 958</b>	<b>3 294 534</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>66 521</b>	<b>253 998</b>	<b>254 158</b>	<b>216 058</b>	<b>291 777</b>
Soutien des prix du marché	21 353	104 148	139 042	69 994	103 407
<i>dont produits SPM</i>	<i>17 841</i>	<i>62 270</i>	<i>84 951</i>	<i>42 155</i>	<i>59 706</i>
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée/du nb d'animaux	0	8 267	0	11 600	13 200
Paiements au titre des droits antérieurs	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	31 830	64 130	44 976	57 550	89 863
Paiements avec contraintes sur les intrants	3 471	51 414	46 862	51 994	55 386
Paiements au titre du revenu global de l'exploitation	9 866	26 040	23 278	24 920	29 922
Paiements divers	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>CNP des producteurs</b>	<b>1.01</b>	<b>1.05</b>	<b>1.08</b>	<b>1.03</b>	<b>1.04</b>
<b>CNS aux producteurs</b>	<b>1.04</b>	<b>1.09</b>	<b>1.11</b>	<b>1.07</b>	<b>1.09</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>60 013</b>	<b>134 156</b>	<b>124 829</b>	<b>140 616</b>	<b>137 021</b>
Recherche et développement	3 813	4 112	3 626	4 032	4 679
Établissements d'enseignement agricole	3 170	12 771	11 417	13 003	13 893
Services d'inspection	2 214	4 611	3 802	4 743	5 288
Infrastructures	21 432	56 632	53 720	56 760	59 417
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	0
Stockage public	29 384	56 029	52 264	62 079	53 746
Divers	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage de l'EST (%)</b>	<b>46.7</b>	<b>34.6</b>	<b>32.9</b>	<b>39.4</b>	<b>31.9</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-29 397</b>	<b>-126 824</b>	<b>-191 029</b>	<b>-60 789</b>	<b>-128 654</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-13 533	-124 821	-172 565	-75 019	-126 881
Autres transferts des consommateurs	-12 223	-17 188	-39 837	7 613	-19 339
Transferts des contribuables aux consommateurs	2 101	116	128	128	93
Surcoût de l'alimentation animale	-5 743	15 069	21 245	6 489	17 473
<b>ESC en pourcentage</b>	<b>-2</b>	<b>-4</b>	<b>-7</b>	<b>-2</b>	<b>-4</b>
<b>CNP des consommateurs</b>	<b>1.02</b>	<b>1.05</b>	<b>1.09</b>	<b>1.02</b>	<b>1.05</b>
<b>CNS aux consommateurs</b>	<b>1.02</b>	<b>1.05</b>	<b>1.08</b>	<b>1.02</b>	<b>1.04</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>128 635</b>	<b>388 270</b>	<b>379 115</b>	<b>356 802</b>	<b>428 892</b>
Transferts des consommateurs	25 755	142 009	212 402	67 405	146 220
Transferts des contribuables	115 102	263 448	206 550	281 783	302 011
Recettes budgétaires	-12 223	-17 188	-39 837	7 613	-19 339
<b>EST en pourcentage du PIB (%)</b>	<b>1.90</b>	<b>2.46</b>	<b>2.79</b>	<b>2.23</b>	<b>2.34</b>
<b>Déflateur du PIB 1995-97 = 100</b>	<b>100</b>	<b>115</b>	<b>108</b>	<b>116</b>	<b>120</b>

Pour la définition des indicateurs de soutien à l'agriculture mis au point par l'OCDE, voir annexe A.1. CNP : coefficient nominal de protection. CNS : coefficient nominal de soutien. Le soutien des prix du marché s'entend net des prélèvements aux producteurs et du surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Chine sont : le blé, le maïs, le riz, le colza, le soja, l'arachide, le sucre, les pommes, le coton, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la viande porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE, bases de données des ESP et des ESC, 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/771880281305>

## Synthèse des principales évolutions de l'action publique

Le développement rural est devenu prioritaire en Chine ces dernières années. Toutefois, même si la dichotomie entre zones rurales et zones urbaines est une préoccupation majeure, la sécurité en matière de grains demeure un élément déterminant des mesures appliquées. En 2004, le gouvernement a mis en place un système de prix minimaux pour certains grains, lancé un dispositif de paiements directs aux producteurs et accordé des subventions à l'achat de semences de grains et de soja de qualité supérieure et de certains engins agricoles. Ces mesures ont également été appliquées en 2005 et en 2006. Pour soutenir les revenus des agriculteurs, une réforme de la fiscalité agricole a été progressivement mise en œuvre et déclarée achevée au début de 2006.

### Contexte

L'agriculture est un secteur important de l'économie chinoise, mais même si elle représente 39.5 % du total de l'emploi total, sa contribution au PIB est beaucoup plus faible et n'atteint que 12.5 %. Ces chiffres sont révélateurs du fossé qui sépare l'agriculture du reste de l'économie en matière de productivité de la main-d'œuvre. L'agriculture était également bien moins présente que les autres secteurs de l'économie chinoise sur les marchés mondiaux, puisqu'elle contribue seulement à hauteur de 3.6 % aux exportations totales de la Chine et de 4.3 % aux importations. La part de l'alimentation dans l'ensemble des dépenses des ménages n'a cessé de diminuer alors que les revenus réels continuent de croître à un rythme soutenu, mais elle s'élevait encore en 2005 à 37 % pour les ménages urbains et à 46 % pour les ménages ruraux.

### Situation macroéconomique

Le PIB de la Chine s'est accru de 10.2 % en 2005, avec une accélération à près de 10.5 % en 2006 en dépit des mesures visant à freiner l'activité économique. Il a atteint 2 200 milliards d'USD en 2005, plaçant ainsi le pays au quatrième rang mondial, derrière les États-Unis, le Japon et l'Allemagne.

L'inflation des prix à la consommation a connu un ralentissement, puisqu'elle est passée de 3.9 % en 2004 à 1.8 % en 2005 pour s'établir juste à 1.4 % en 2006, en partie grâce à l'accroissement de la production alimentaire. Les revenus réels ont continué à augmenter rapidement en 2005, la hausse s'élevant à 9.6 % par personne dans les ménages urbains et à 6.2 % dans les ménages ruraux.

En juillet 2005, la Chine a adopté un nouveau régime de taux de change pour le yuan (CNY) consistant en un décrochage par rapport au dollar et son remplacement par un flottement administré rattaché à un panier de devises. Le yuan s'est initialement apprécié, passant de 8.28 CNY à 8.11 CNY pour 1 USD, puis à 7.87 CNY pour 1 USD en novembre 2006.

La situation budgétaire de la Chine reste forte avec un déficit budgétaire de 1.2 % du PIB à la fois en 2005 et 2006. L'excédent de la balance des opérations courantes s'est élevé à près de 205 milliards d'USD en 2006, principalement grâce aux excédents commerciaux, et les réserves de changes ont augmenté à près de 1 000 milliards d'USD en octobre 2006, soit l'équivalent de 16 mois d'importations (EIU, 2007).

En dépit de ces spectaculaires performances économiques, les pouvoirs publics chinois sont confrontés à des enjeux majeurs, tels que le clivage grandissant entre zones rurales et zones urbaines, un développement économique très inégal entre les régions, les

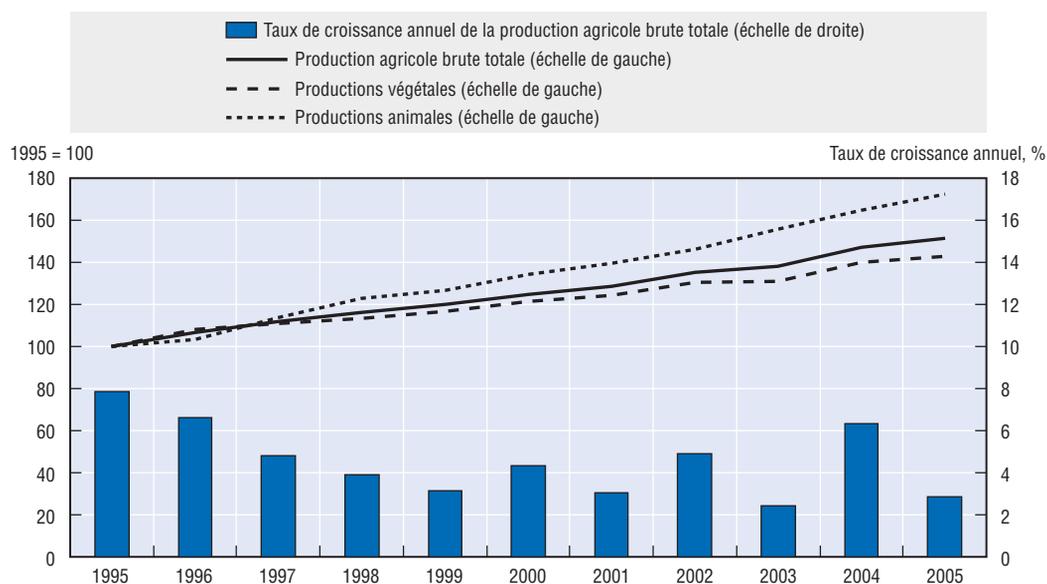
pressions croissantes qui s'exercent sur l'environnement, le vieillissement de la population, et une dépendance de plus en plus forte vis-à-vis des importations d'énergie.

## Situation du secteur agricole et agroalimentaire

### Production

En 2005, la Chine a enregistré une croissance vigoureuse de la production agricole brute de 2.9 %, dont 2.1 % pour la production végétale et 4.6 % pour la production animale (graphique 4.4). Les rythmes de croissance ont ralenti par rapport à 2004, année où la hausse des prix des productions agricoles (13.1 %) avait accéléré la croissance générale de la production jusqu'à 6.4 %, avec 6.7 % pour les produits végétaux et 5.7 % pour les produits de l'élevage. En 2005, les prix de la production n'ont augmenté que de 1.4 %, ce qui indique une stabilisation des prix des produits agricoles chinois après les très fortes hausses observées à la fin de 2003 et en 2004. L'augmentation des prix de production de 2005 ne compense pas la progression de 8.3 % des prix des intrants.

Graphique 4.4. **Évolution et variations annuelles de la production agricole en Chine, 1995-2005**



Source : FAO, base de données FAOSTAT, 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/728755528338>

### Productions végétales

En 2005, la production céréalière a augmenté en Chine pour la seconde année consécutive. Cette évolution s'explique par l'augmentation des prix des céréales les deux années précédentes et l'application d'un nouveau train de mesures gouvernementales face à la chute de la production entre 1998 et 2003 et à la baisse correspondante des stocks. La production totale de céréales a augmenté de 3.9 % pour atteindre 428 millions de tonnes (ou 484 millions de tonnes selon la définition chinoise des « grains », qui inclut les légumineuses et les tubercules). Les superficies céréalières ont augmenté de 3.5 % en 2004, puis à nouveau de 3.9 % en 2005 pour atteindre 82.9 millions d'hectares, inversant ainsi la contraction tendancielle observée entre 1997 et 2003.

Malgré une progression constante et très rapide de la production de fruits et légumes, les résultats des autres productions végétales ont été plus médiocres, ce qui reflète en partie le réajustement à plus long terme de l'agriculture chinoise. La production de coton a diminué de 9.6 % en 2005, essentiellement du fait de la réduction de 11.1 % des superficies semées. La chute de la production à 5.7 millions de tonnes, conjointement à une forte demande de l'industrie du textile, a contribué à porter les importations au chiffre record de 2.7 millions de tonnes pour l'année 2005. La production de canne à sucre et de betteraves à sucre a reculé de 1.3 %, tandis que la production d'oléagineux est demeurée à son niveau de 2004.

### **Productions animales**

Stimulée par une forte demande, la production animale continue de se développer rapidement. La production totale de viande s'est élevée à 77.4 millions de tonnes, soit une hausse de 6.9 % par rapport à 2004. La production laitière, auparavant peu importante, double tous les 3-4 ans depuis la fin des années 90. En 2005, elle a bondi de 21 % pour s'établir à 28.7 millions de tonnes.

Le porc reste la principale viande produite, mais conformément à l'évolution des préférences des consommateurs, sa part dans la production totale de viande a chuté à 65 %, alors que celle de la viande de volaille atteignait 20 % et celle du bœuf et du mouton 15 %. La spécialisation régionale s'est renforcée : la production porcine est prédominante dans toute la moyenne et basse vallée du fleuve Yangtze, la production bovine dans la Chine du centre et du nord-est, la production ovine dans les prairies du nord-ouest, et la production avicole dans les régions côtières développées de l'est du pays.

### **Structures**

Les structures agricoles se caractérisent par une prédominance des petites exploitations. Le pays compte environ 200 millions de ménages agricoles, disposant chacun d'une superficie moyenne de 0.6 ha. La production végétale reste fragmentée, mais la production animale s'est concentrée, les grandes exploitations commerciales ayant représenté en 2004 38 % du total de la production de viande porcine, 58 % de la production laitière, 30 % de celle de viande bovine, 44 % de celle de viande ovine et 53 % de la production d'œufs (*China Livestock Yearbook*, 2005).

Les terres agricoles sont de fait la propriété des collectifs villageois, qui les louent à des ménages individuels. Les droits d'utilisation des terres dont jouissent les agriculteurs ont été renforcés, puisque les baux fonciers peuvent avoir une durée de 30 ans, mais les occasions de différends entre les exploitants et diverses strates du pouvoir sont encore nombreuses (OCDE, 2005). En particulier, l'insuffisance des compensations pour la perte d'accès aux terres est à l'heure actuelle l'une des principales causes du mécontentement des paysans. Avec les progrès de l'urbanisation et de l'industrialisation, le nombre total d'agriculteurs qui ne disposent plus d'accès à la terre pourrait s'élever à 40-50 millions (Zhao, 2005). Des enquêtes indiquent que les agriculteurs ne perçoivent que 5 % à 10 % du prix final des terres converties à d'autres usages, les autorités locales 20 % à 30 %, diverses entreprises 40 % à 50 % et les comités villageois 25 % à 30 % (Zhang Y., 2006). De nombreuses initiatives législatives visant à protéger les intérêts économiques des agriculteurs ont été prises par le gouvernement ces dernières années, mais leur application est restée limitée.

Soucieux de maintenir un niveau élevé d'autosuffisance alimentaire, en particulier en céréales, le gouvernement a décidé de protéger la « superficie de base » qui, selon le 11<sup>e</sup> plan quinquennal, ne devrait pas descendre en dessous de 120 millions d'hectares en 2010, alors qu'elle se situe actuellement à 122 millions d'hectares. Plusieurs mesures ont par conséquent été mises en place pour renforcer le contrôle exercé sur la conversion des terres agricoles de base à des usages non agricoles, en particulier le développement commercial, industriel ou résidentiel.

### **Intrants**

La pénurie de terres et l'abondance de la main-d'œuvre incitent les agriculteurs à maximiser la productivité des terres en intensifiant le travail et les intrants variables, en particulier les engrais, les pesticides et l'eau. Par ailleurs, les capitaux demeurant rares, la mécanisation est globalement faible. Exprimé en poids de matière active par hectare ensemencé, l'apport moyen d'engrais chimiques atteint 302 kg en 2004, ce qui constitue l'une des valeurs les plus élevées au monde et fait de l'agriculture la principale responsable de la pollution des eaux (encadré 4.1).

#### **Encadré 4.1. Pourquoi les agriculteurs chinois font-ils un usage excessif des produits chimiques?**

Les doses d'apport d'engrais chimiques ont été quasiment quadruplés depuis 1980 et la Chine se place à présent parmi les pays dont l'intensité d'utilisation des engrais est la plus élevée au monde. L'emploi de pesticides a augmenté encore plus rapidement. L'utilisation croissante de produits chimiques a joué un rôle important dans la progression de la production agricole, mais elle a également augmenté les coûts de production, accru les risques concernant la qualité et la sécurité des aliments, et contribué à la pollution environnementale. En effet, l'agriculture est devenue la principale source diffuse de pollution de l'eau en Chine. Cette pollution aggrave les pénuries d'eau et augmente le coût de l'approvisionnement en eau du secteur agricole.

Selon plusieurs études récentes, les apports d'engrais chimiques dépassent aujourd'hui de 20 % à 50 % les doses nécessaires. Dans le cas des pesticides, l'excès d'application semble encore plus élevé, entre 40 % et 55 %. Les recherches actuellement menées par le Centre de la politique agricole de Chine (Beijing) ont démontré que les rendements ne diminuaient pas significativement sur les parcelles où les apports d'engrais avaient été réduits de 25 % à 35 %. Plusieurs hypothèses pourraient expliquer ce phénomène. Pour certains agriculteurs, l'application excessive d'intrants s'intègre dans une stratégie de gestion des risques. Des indices laissent par ailleurs penser que le mode de faire-valoir et les migrations ne sont pas étrangers à ces pratiques. Lorsque les travailleurs migrants rentrent chez eux, ils appliquent souvent les intrants en une seule fois au lieu de les utiliser en quantités optimales aux étapes clés du cycle de croissance, car la durée de leur visite dans leur foyer est limitée. Toutefois, l'étude montre également que se multiplient les preuves démontrant que le gouvernement, la communauté scientifique, les améliorateurs de plantes, les agents de vulgarisation et les fournisseurs d'intrants ont convaincu les fermiers qu'un produit « bon en petite quantité ne peut être que meilleur en grande quantité ».

Malgré leur empirisme, ces observations suggèrent la nécessité d'un nouvel examen des motivations qui animent les acteurs de la recherche, de la vulgarisation, de la formation et de l'agrofourniture. Elles impliquent en particulier que l'information communiquée aux agriculteurs est pervertie par les intérêts des fournisseurs d'intrants. Elle n'est pas corrigée par des indications adéquates sur les avantages de la réduction de l'utilisation d'intrants, tant pour l'augmentation du revenu des agriculteurs que pour la réduction des dommages environnementaux. Ces informations devraient être fournies par des services de recherche, d'éducation et de vulgarisation.

Source : Huang et al., 2006 et OCDE, 2006.

L'entrée de la Chine à l'OMC et l'abaissement des droits de douane sur les importations ont facilité l'accès aux intrants importés de haute qualité, et l'intensification de la concurrence a entraîné une chute des prix des intrants en 2003. En outre, de nouvelles filières de commercialisation pour la fourniture d'intrants se sont développées et ajoutées au système préexistant de coopératives chinoises d'approvisionnement et de vente. Toutefois, en 2004 et en 2005, les prix des intrants ont augmenté car les producteurs d'intrants ont bénéficié de la hausse des prix à la production, tandis que l'envolée des prix du pétrole sur les marchés mondiaux se répercutait sur les prix des carburants et des engrais. Afin de maîtriser la hausse des prix des intrants, le gouvernement a pris en 2005 des mesures visant à stimuler la production nationale d'intrants (en particulier des engrais), d'accroître les importations et de décourager les exportations d'engrais.

### **Industrie agroalimentaire**

En 2005, l'industrie agroalimentaire a connu une croissance de 26.9 %, et contribue à hauteur de 8.2 % à la production industrielle chinoise. Ses profits ont augmenté de près de 30 %. Ce secteur se place au premier rang de la production mondiale de produits comme les huiles comestibles, les boissons et la bière.

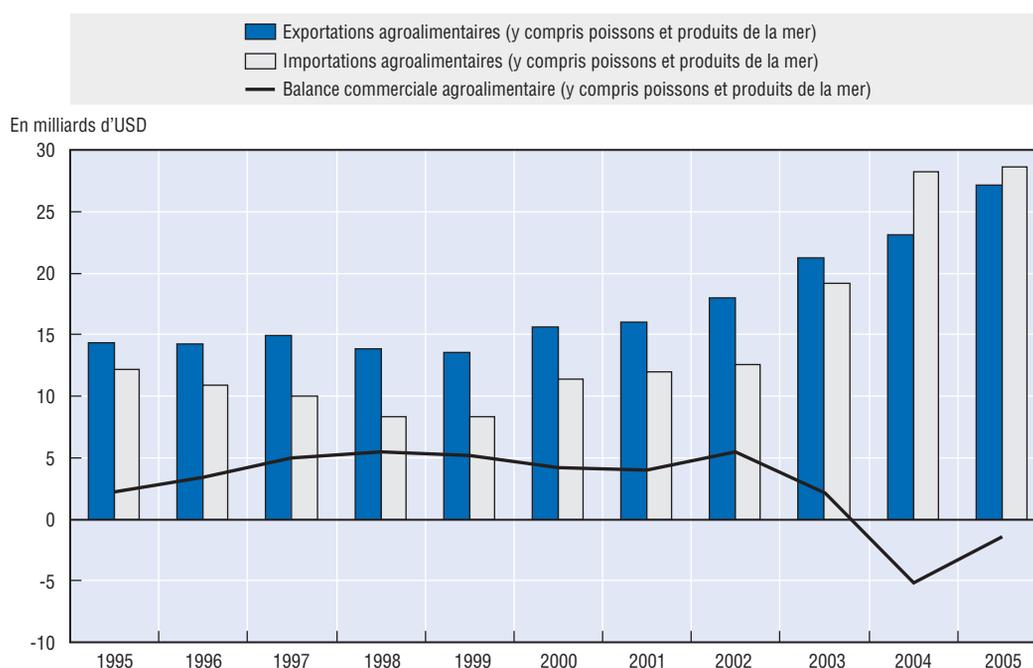
L'industrie reste très fragmentée, et selon certains rapports, le nombre total d'entreprises agroalimentaires se situe aux environs de 0.9 million (Taylor, 2005), alors que seulement 20 000 moyennes et grandes entreprises réalisent un chiffre d'affaires annuel d'un montant supérieur à 5 millions de CNY (0.6 million d'USD; BNS, 2005). Ce secteur subit actuellement une profonde restructuration, et de nombreuses entreprises diversifient leurs activités et améliorent leur efficacité. Toutefois, la transformation à haute valeur ajoutée reste rare.

Les entreprises agroalimentaires jouent un rôle essentiel dans la commercialisation de la production par les petits agriculteurs, contribuent au développement de l'économie locale et absorbent en partie l'excédent de main-d'œuvre rurale, en particulier dans les provinces du centre et de l'ouest. Le modèle dit de « partenariat entrepreneurs-paysans » se répand de plus en plus et constitue l'une des nouvelles filières d'aval. Sur la base d'un contrat, l'entreprise fournit semences, conseils et technologies, et les agriculteurs les approvisionnent en matières premières conformément aux exigences de l'entreprise.

### **Échanges agroalimentaires**

Pour la première fois depuis la fin des années 70, la Chine est passée en 2004 d'une position d'exportateur net de produits agroalimentaires à une position d'importateur net. La hausse des prix des céréales sur les marchés intérieurs au dernier trimestre de 2003 et en 2004 a contraint le gouvernement à acheter 7 millions de tonnes de blé tendre et de blé dur pour réapprovisionner les stocks stratégiques. L'augmentation brutale des importations de blé s'est combinée à une croissance rapide des importations de soja et de coton pour porter les importations nettes de produits agroalimentaires à 5.1 milliards d'USD, tandis que les exportations agroalimentaires ont atteint une valeur record de 23 milliards d'USD. En 2005, la Chine est restée importatrice nette de produits agroalimentaires, mais le déficit s'est réduit à 1.5 milliard d'USD, du fait que les exportations ont poursuivi leur progression rapide et que les importations se sont stabilisées (graphique 4.5).

La chute du déficit commercial net s'explique essentiellement par les modifications affectant des échanges de céréales. Suite à la nette augmentation des récoltes de 2004 et 2005, la Chine a repris ses exportations massives de céréales qui ont plus que doublé en 2005 pour

Graphique 4.5. **Échanges agroalimentaires de la Chine, 1995-2005**

Source : ONU, base de données Comtrade, 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/751166757116>

atteindre un total de 10.1 millions de tonnes. Les exportations de maïs, à 8.6 millions de tonnes, ont été particulièrement importantes, puisqu'elles ont presque triplé. Les importations de céréales, principalement le blé et l'orge, sont restées considérables à 6.3 millions de tonnes, chiffre cependant inférieur aux 9.8 millions de tonnes importées en 2004. De ce fait, les importations nettes de céréales de la Chine, qui s'élevaient à 5 millions de tonnes en 2004, se sont transformées en exportations nettes de 3.9 millions de tonnes en 2005.

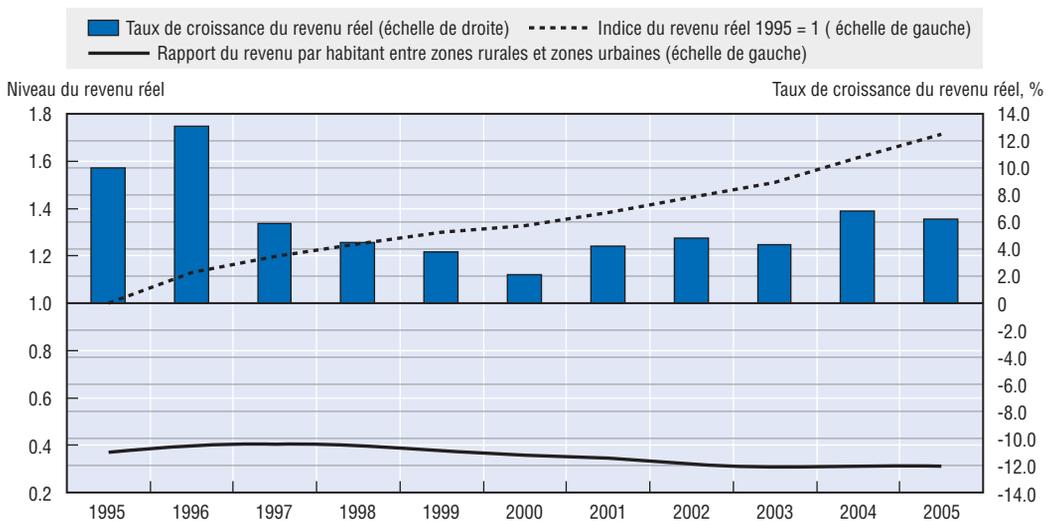
Les importations de soja et de coton, qui ont atteint des niveaux records en 2005, se sont élevées à 26.6 millions et 2.7 millions de tonnes respectivement, soit une hausse de 31 % et 35 %. Les importations de sucre ont progressé de 15 % et se sont établies à 1.4 million de tonnes. Aujourd'hui, la Chine est le plus gros acheteur de soja, de coton et de laine du monde. Les exportations de fruits et de légumes ont continué à croître rapidement, ce qui confirme les tendances déjà observées de la spécialisation de la Chine dans les exportations de produits à forte intensité de main-d'œuvre et dans les importations de produits exigeant des superficies importantes, en particulier le soja (OCDE, 2005).

En 2005, les exportations vers l'Asie ont absorbé 67 % des exportations agroalimentaires chinoises. Si l'on considère les pays individuellement, le Japon reste le plus grand marché d'exportation de la Chine, avec 29 % des exportations totales puis viennent les États-Unis, la Corée du Sud, Hong-Kong et l'Allemagne. Les États-Unis, qui sont le plus gros fournisseur de la Chine ont assuré 23 % des importations agroalimentaires chinoises en 2005, suivis par le Brésil et l'Argentine. Ces trois pays sont les principaux exportateurs de soja vers la Chine. Les États-Unis sont également un fournisseur majeur de coton, avec environ la moitié des importations de coton de la Chine en 2005. L'Australie est le principal fournisseur de produits de l'élevage et de laine, et la Malaisie d'huile de palme et de caoutchouc.

### Clivage entre zones rurales et zones urbaines

Les revenus ruraux réels ont plus que triplé entre 1980 et 2000, ce qui représente un taux de croissance annuel d'environ 6 %. Cette hausse des revenus a permis un recul notable du nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté absolue (selon la définition de la Banque mondiale, soit 1 USD par personne et par jour exprimé en parité de pouvoir d'achat), puisqu'il est passé d'environ 490 millions à la fin des années 70 à 88 millions en 2002. Toutefois, parmi les Chinois répondant à cette définition, 99 % vivent en milieu rural (OCDE, 2005). À la fin des années 90 et au début des années 2000, le taux de croissance est tombé à moins de 5 %, et comme les revenus urbains continuaient de croître plus rapidement, l'écart de revenus entre zones rurales et urbaines s'est creusé (graphique 4.6). En 2004 et en 2005, la croissance des revenus ruraux s'est accélérée, passant à 6.8 % et 6.2 %, respectivement, ce qui a tout juste suffi à stabiliser cet écart. Le clivage entre revenus ruraux et revenus urbains est encore accentué par les fortes disparités caractérisant l'accès aux systèmes d'éducation, de santé et de sécurité sociale, aux institutions financières, voire aux équipements de distribution d'eau potable et aux services sanitaires de base.

Graphique 4.6. Revenu des ménages ruraux par personne en Chine, 1995-2005



Source : Annuaire statistique de la Chine, BNS, diverses éditions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/618835013776>

### Politiques agricoles nationales

La sécurité céréalière, les revenus agricoles et le développement durable des zones rurales ont fait partie des principales préoccupations des autorités chinoises au cours de ces dernières années. Pendant trois années consécutives, entre 2004 et 2006, les « documents n° 1 », c'est-à-dire les documents de la plus haute priorité adoptés conjointement au début de chaque année par le Comité central du Parti communiste et le gouvernement, étaient axés sur l'agriculture et les zones rurales. Le document de 2004 concernait principalement « l'accélération de la croissance des revenus agricoles », celui de 2005 « le renforcement de la capacité de production globale de l'agriculture » et celui de 2006 l'édification de « la nouvelle campagne socialiste » (encadré 4.2).

#### Encadré 4.2. **Édification de la nouvelle campagne socialiste en Chine**

Le « document n° 1 » établi pour 2006 expose une nouvelle stratégie de développement rural. Comme sa publication a coïncidé avec la première année du 11<sup>e</sup> plan quinquennal, l'ensemble des priorités a donc été développé plus en détail dans le plan, avec une mise en place prévue jusqu'en 2010. Le plan fixe trois objectifs importants : garantir un approvisionnement adéquat en céréales et autres produits agricoles; augmenter régulièrement les revenus agricoles; et assurer un développement harmonieux de la société rurale. Pour atteindre ces objectifs, les mesures suivantes ont été proposées :

Premièrement, accélérer la mise en place des infrastructures rurales, notamment les routes, la distribution d'électricité et d'eau, la conservation de l'eau, les communications, les écoles et cliniques rurales et les réseaux d'assainissement. Il est en particulier prévu de résoudre d'ici 2010 le problème de l'insalubrité, qui concerne 100 millions de ruraux ainsi que de construire et rénover 1.2 million de kilomètres de routes.

Deuxièmement, améliorer l'accès aux services publics de base en milieu rural, grâce à l'instauration progressive des neuf années de scolarité obligatoire et au développement d'un système de santé coopératif. Il est également prévu de créer un régime de sécurité sociale agricole, qui comprendra un dispositif d'aide et de secours destiné aux pauvres, ainsi qu'un système de pension rural pour les personnes âgées. Depuis 2006, la scolarité obligatoire de neuf ans a été exonérée des frais de scolarité dans les zones rurales occidentales, et la gratuité de l'enseignement obligatoire devrait être étendue à toutes les zones rurales en 2010. En 2006, les subventions accordées aux soins médicaux dans les campagnes ont été sensiblement accrues aussi bien par les autorités centrales que par les autorités locales. À l'heure actuelle, un système de santé coopératif couvre 40 % des besoins de la population rurale, et il devrait en principe être étendu à l'ensemble de cette population d'ici 2010.

Troisièmement, accroître le revenu des agriculteurs. Il s'agit en particulier d'améliorations destinées à augmenter la capacité de production agricole, à encourager le développement des entreprises de villages et de bourgs, et à accélérer la migration de la main-d'œuvre rurale vers les zones urbaines. Le plan prévoit un taux de croissance annuel de 5 % du revenu des agriculteurs en termes réels et le transfert de 25 millions de travailleurs ruraux vers les zones urbaines.

Quatrièmement, améliorer les capacités afin d'augmenter la production céréalière. Les objectifs prioritaires à atteindre en 2010 comprennent la production de 500 millions de tonnes de grains (y compris le soja) et une superficie emblavée d'au moins 103.3 millions d'hectares. Dans ce but, le gouvernement s'engage à améliorer les mesures accordant des subventions directes aux producteurs de grains et à renforcer la construction d'infrastructures de conservation de l'eau, de drainage et d'irrigation sur les terres agricoles.

Cinquièmement, intensifier les réformes institutionnelles dans les campagnes. Il s'agit en particulier d'instaurer des mécanismes d'autogestion et de la création d'organisations agricoles autonomes, par exemple, des organismes économiques coopératifs et des associations professionnelles.

### **Politique de soutien des prix et des revenus**

#### **Prix d'achat minimaux**

Avant 2004, la majorité des produits agricoles relevait d'une échelle de fixation des prix et d'un système d'approvisionnement, régis tous deux par l'État. Depuis 2004, la fixation des prix par les autorités centrales ne s'applique plus qu'au tabac, toujours sous monopole public. De plus, certaines céréales bénéficient de prix d'achats minimaux.

En mai 2004, la Chine a autorisé des entreprises qualifiées du secteur non étatique à acheter et à vendre des céréales sur le marché libre. Les entreprises répondant à certains critères ont également été habilitées à entreprendre des activités de transformation et de stockage des céréales (OCDE, 2005). Le gouvernement régule le marché céréalier par l'intermédiaire des stocks nationaux, des entreprises commerciales d'État (voir ci-dessous) et des prix d'achat minimaux. L'annonce de prix minimaux a été faite pour la première fois en 2004, à savoir 1 400 CNY (169 USD) par tonne pour le riz Indica précoce et 1 500 CNY (181 USD) par tonne pour le riz Japonica. Le même ordre de grandeur a été maintenu en 2005, mais un prix minimal a également été fixé pour les riz Indica moyen et tardif. Toutefois, comme les prix du marché ont en général été supérieurs au seuil minimal au cours de ces deux années, aucune intervention du gouvernement n'a eu lieu en 2004, tandis qu'en 2005, l'intervention a été limitée au riz Indica précoce.

En 2006, de nouveaux prix minimaux ont été annoncés et ont concerné également le blé. Les prix par tonne étaient les suivants : 1 440 CNY (180 USD) pour le blé blanc, 1 380 CNY (173 USD) pour le blé rouge, 1 400 CNY (175 USD) pour le riz Indica précoce, 1 440 CNY (180 USD) pour les riz Indica moyen et tardif, 1 500 CNY (188 USD) pour le riz Japonica. Lors de la chute des prix du marché du blé en dessous des seuils minimaux, le gouvernement chinois a imposé à des entrepôts publics de six grandes provinces productrices de blé d'acheter du blé aux prix planchers. Selon l'Administration nationale des grains, ces achats ont atteint 41 millions de tonnes à la fin septembre, ce qui représentait plus de 80 % des ventes totales des agriculteurs et environ 40 % de la production totale de blé en 2006. Les volumes de riz Indica précoce concernés par les achats d'intervention ont été beaucoup plus limités, à moins de 4 millions de tonnes, alors que la production totale de riz s'est élevée à environ 181 millions de tonnes en 2006 (eFeedLink).

### **Paiements directs**

En 2004, des subventions accordées aux producteurs céréaliers au titre de la superficie cultivée ont été instaurées à l'échelon national, généralement au taux de 10 CNY (1.2 USD) par *mu* (1/15 ha) de surface ensemencée en riz, en blé ou en maïs. Au total, un montant de 11.6 milliards de CNY (1.4 milliard d'USD) a été prélevé dans cet objectif sur le fonds d'État de gestion des risques céréaliers. Pour garantir que les subventions gouvernementales bénéficient réellement aux agriculteurs, les autorités locales ont été enjointes de publier tous les détails concernant l'utilisation des sommes provenant de ce fonds, et des pénalités ont été prévues pour sanctionner toute utilisation impropre de ces financements. Ce système a été maintenu en 2005 et en 2006, pour un coût total de 13.2 milliards de CNY (1.6 milliard d'USD) et 14.2 milliards de CNY (1.8 milliard d'USD) respectivement.

Ces subventions, populaires au plan politique, n'ont qu'un rôle mineur dans le soutien des revenus agricoles. Selon les estimations, les revenus ruraux ont connu une augmentation globale de 6.8 % en 2003, dans laquelle les subventions directes ont représenté seulement environ 5 % – 49 % ayant été attribués à la progression des ventes de produits et 43 % à des sources de revenus non agricoles (Gale et al., 2005).

### **Suppression des taxes agricoles**

Jusqu'au début des années 2000, les agriculteurs chinois payaient divers impôts, droits et redevances formels et informels. En 2000, les impôts liés à l'agriculture officiellement reconnus (taxe agricole, taxe sur l'élevage, taxe sur les produits agricoles spéciaux, taxe sur l'utilisation des terres cultivées, et taxe sur les contrats) se sont élevés à 46.5 milliards de

CNY (5.6 milliards d'USD). Ils versaient également des contributions aux gouvernements de bourgs (*Cinq Tongchou*, cinq programmes unifiés) qui se sont établis à 26.8 milliards de CNY (3.2 milliards d'USD) et aux comités villageois (*Trois Tiliu*, trois contributions) pour un montant de 35.2 milliards de CNY (4.3 milliards d'USD), ainsi que diverses redevances estimées à environ 90 milliards de CNY (10.9 milliards d'USD). Si l'on additionne tous ces prélèvements, l'impôt supporté par les agriculteurs, dénommé « fardeau du paysan », s'élevait à un montant compris entre 180 milliards de CNY (21.7 milliards d'USD) et 220 milliards de CNY (26.6 milliards d'USD), soit plus de 10 % du revenu annuel net des agriculteurs (Aubert et Li, 2002).

La réforme de la fiscalité rurale, lancée en 2000 et progressivement mise en place depuis 2003, tente de résoudre le problème du poids de la taxation des agriculteurs. Dans un premier temps, elle a cherché à intégrer la plupart des taxes, redevances et contributions en un impôt unique, puis à plafonner celui-ci à un taux maximal (8.4 %) rapporté à la valeur en équivalents céréales annuels de la production agricole des années précédentes. Parmi les mesures de réforme, figuraient la suppression de la taxe sur l'abattage et de la taxe agricole spéciale frappant tous les produits à l'exception du tabac. De surcroît, le gouvernement a annoncé en 2004 que la taxe agricole serait progressivement éliminée sur cinq ans, à compter de 2004. En mars 2005, le gouvernement a déclaré que la réforme de la fiscalité agricole devait s'accélérer pour parvenir graduellement à une suppression totale des taxes agricoles nationales en 2006. En 2005, les agriculteurs ont été exonérés des taxes agricoles dans 28 provinces, et au début de 2006, les impôts agricoles prélevés depuis 2 600 ans avaient totalement disparu de Chine.

La réforme de la fiscalité rurale permet plus de transparence et contribue à la hausse du revenu disponible des agriculteurs, mais deux menaces importantes affectent sa viabilité. En premier lieu, son succès dépend de transferts réguliers des recettes fiscales du gouvernement central vers les provinces et les districts, afin de compenser la baisse des rentrées fiscales locales. En second lieu, il semble que la valeur officielle du « fardeau du paysan » ait été sous-estimée, autrement dit les transferts du gouvernement central ne compenseront pas entièrement les divers prélèvements imposés aux agriculteurs à l'échelon des bourgs et des comités villageois. Par conséquent, il est peu vraisemblable que les autorités locales cessent de collecter divers droits, prélèvements et amendes informels, à tout le moins tant que les agriculteurs ne s'organiseront pas mieux et resteront des partenaires sans réel poids face à des administrations locales lourdes et encore peu touchées par la réforme.

### **Subventions aux intrants**

Dans l'objectif de réduire le prix des engrais chimiques, les fabricants ont bénéficié de tarifs préférentiels pour des intrants tels que l'électricité. Les taux divergent selon les provinces, mais en 2002, par exemple, les producteurs d'engrais ont payé le kilowatt-heure à un prix inférieur de 10 % et 30 % de celui appliqué aux autres entreprises industrielles (OCDE, 2005). En 2004, le prix des engrais chimiques a augmenté de 12.8 %, absorbant ainsi une partie de la majoration des prix aux producteurs. Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise en 2005, les pouvoirs publics ont instauré trois mesures. Premièrement, un accroissement des taxes à l'exportation a permis de maîtriser les exportations. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 octobre 2005 (saison d'utilisation maximale des engrais), la taxe s'élevait à 30 %, puis du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2005, elle a été ramenée à 15 %.

Deuxièmement, les prix de vente des engrais chimiques sur le marché intérieur ont été plafonnés. Troisièmement, les fabricants d'engrais ont été temporairement exonérés de TVA, afin d'encourager la production. Ces mesures n'ont toutefois pas empêché les prix des engrais de progresser encore de 12.8 % en 2005 (BNS, 2006).

Depuis 2002, les agriculteurs ont reçu des subventions pour l'achat de semences de soja améliorées. En 2004 et en 2005, ce programme a été étendu aux semences de blé, de maïs et de riz. L'enveloppe qui est y consacrée s'est élevée à 2.85 milliards de CNY (0.3 milliard d'USD) en 2004 et à 3.87 milliards de CNY (0.5 milliard d'USD) en 2005 (RDI, 2006).

Le gouvernement accorde une petite subvention à l'achat d'engins agricoles, qui profite principalement à un petit nombre de grandes exploitations, dont la taille justifie une mécanisation. Les petits exploitants pourraient cependant bénéficier indirectement de ces subventions grâce à la réduction des coûts supportés par les fournisseurs de services agricoles, tels que les entreprises de moissonnage.

Les estimations officielles chiffrent les profits engrangés par les agriculteurs chinois grâce à l'abolition de la taxe sur les produits spéciaux, la réduction de la taxe agricole, les paiements directs aux producteurs de grains, les subventions payées au titre des améliorées et des engins agricoles, à 45 milliards de CNY (5.4 milliards d'USD) en 2004 et à 70 milliards de CNY (8.5 milliards d'USD) en 2005 (Chen, 2006). À la mi-avril 2006, le gouvernement a annoncé l'octroi aux céréaliers de subventions d'une valeur de 12.5 milliards de CNY (1.5 milliard d'USD) pour compenser la hausse du coût du gazole et des engrais (*People's Daily*, 12 avril 2006).

### **Crédit préférentiel**

Jusqu'à la fin des années 90, les prêts préférentiels étaient principalement accordés aux organismes de commercialisation d'État afin de financer l'achat et le stockage des produits agricoles de base, en particulier les céréales. En 2000, la plupart des programmes concernés ont été interrompus. En février 2006, la Banque de développement agricole de Chine, qui est une « banque spécialisée » chargée de mettre en œuvre les programmes gouvernementaux, annonçait que les taux commerciaux seraient désormais également appliqués aux entreprises de commercialisation des céréales.

Les prêts consentis au titre du développement rural et de la lutte contre la pauvreté sont à présent appliqués à des taux préférentiels, qui étaient en 2006 à peine supérieurs à la moitié des taux commerciaux. Il y a toutefois lieu de penser que les fonds concernés sont détournés au profit des budgets infra-provinciaux et que des prêts sont accordés aux entreprises industrielles et ne profitent pas toujours aux plus pauvres (OCDE, 2005).

### **Paievements au titre de la conversion des terres agricoles en forêts**

Le projet « des grains contre verdure », dont l'intitulé officiel est Programme de conversion des terres agricoles en forêts, a été lancé en 1999. Il a pour objet un retrait des terres cultivées situées dans des régions écologiquement fragiles et leur conversion en pâturages ou en forêts. Les agriculteurs participant au programme reçoivent des céréales et des subventions financières en fonction de la superficie de terres menacées qu'ils « soustraient ». Les agriculteurs des régions en amont du bassin du Fleuve jaune au nord de la Chine ont reçu annuellement pour chaque *mu* retiré de la production 100 kg de céréales et

20 CNY (2.4 USD) en espèces; et dans les régions amont du bassin du Yangtze, ils ont reçu 150 kg de céréales et 20 CNY (2.4 USD) en espèces. En 2004, l'allocation sous forme de céréales a été convertie en son équivalent en espèces. Les subventions sont accordées pendant deux ans en cas de conversion en pâturages, cinq ans pour la conversion en forêts « économiques » et huit ans pour la conversion en forêts « écologiques ». Des plants gratuits ont également été mis à la disposition des agriculteurs pour le reboisement (OCDE, 2005).

De 1999 à 2005, 9 millions d'hectares de terres cultivées ont été ainsi plantés en arbres pour un coût total supporté par le gouvernement central de 103 milliards de CNY (12.4 milliards d'USD; Administration nationale des forêts, 2006). Suite à des hausses brutales des prix et aux inquiétudes concernant la sécurité céréalière du pays, la mise en œuvre du programme a été brutalement freinée en 2004 et la surface prévue de 3.3 millions d'hectares a été ramenée à 0.7 million d'hectares. En 2005, la superficie convertie est restée limitée, mais a cependant atteint 0.86 million d'hectares. Dans le cadre du 11<sup>e</sup> plan quinquennal, 137.7 milliards de CNY (17.3 milliards d'USD) devraient être affectés à ce programme entre 2006 et 2010.

### **Politique des biocarburants**

La Chine a l'intention d'augmenter sa production de biocarburants, notamment l'éthanol-carburant et le biogazole, qui passerait d'environ 1 million de tonnes en 2005 à près de 4 millions de tonnes en 2010 et à 12 millions de tonnes en 2020. Près de 15 % de ses besoins en énergie pour les transports seraient alors satisfaits. Les objectifs affichés par la Chine en matière de développement des biocarburants sont les suivants : améliorer le bien-être des citoyens vivant en milieu rural; consolider la sécurité énergétique et réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole; et diminuer les émissions préjudiciables à l'environnement.

Le développement des biocarburants est soumis à une réglementation et à un contrôle stricts par le gouvernement central. L'offre et la demande de biocarburants sont régulées par la Commission d'État pour le développement et la réforme (CEDR). Ce contrôle étroit est assuré par le monopole accordé aux entreprises publiques sur le développement de la production de biocarburants. Les producteurs d'éthanol-carburant bénéficient de différentes incitations financières, notamment le remboursement des taxes sur la valeur ajoutée, l'exonération de la taxe sur la consommation de 5 %, un profit minimum garanti de 100 CNY (12.5 USD) par tonne; des approvisionnements préférentiels en céréales stockées; et des compensations pour les pertes dues à l'ajustement, au transport ou aux ventes. En 2006, le montant de la subvention par tonne d'éthanol-carburant s'élevait à 1 373 CNY (172 USD), pour un coût budgétaire total de 1.5 milliard de CNY (188 millions d'USD) (Latner et al., 2006).

Alors que les incitations financières étaient auparavant restreintes au seul éthanol-carburant, le ministère des Finances a conçu en mai 2006 un fonds spécial destiné à encourager le développement des sources d'énergies renouvelables, notamment l'énergie de la biomasse, qui ne désigne plus le seul éthanol-carburant, mais également le biogazole.

Toutefois, les craintes soulevées par les questions de sécurité alimentaire pourraient limiter le développement des biocarburants. Aujourd'hui, l'éthanol-carburant est principalement produit à partir de maïs (80 % de la production en 2005), mais d'autres intrants (matières premières) vont être utilisés : sucre, oléagineux, sorgho sucrier, blé et manioc. Même si la Commission d'État pour le développement et la réforme affirme que la production de biocarburants ne devrait pas menacer la sécurité céréalière de la Chine,

celle-ci aura une incidence sur l'ensemble de la production et contribuera très vraisemblablement à l'augmentation des importations des intrants mentionnés ci-dessus (Latner et. al., 2006).

### **Soutien budgétaire global à l'agriculture**

Dans le système de comptabilité budgétaire chinois, les dépenses publiques consacrées au secteur de l'agriculture comportent quatre principaux postes, à savoir : production rurale, équipement rural, promotion de l'agronomie et des technologies et fonds d'aide ruraux. En 2005, le montant de ces dépenses s'élevait à 245 milliards de CNY (29.9 milliards d'USD), dont 73 % du total affecté à la production rurale, 21 % à l'équipement rural, 1 % aux fonds pour la promotion scientifique et technologique et 5 % aux fonds d'aide ruraux. Les dépenses totales consacrées à l'agriculture ont augmenté de 5 % par rapport à 2004, mais leur part dans les dépenses budgétaires chinoises a chuté de 9.7 % en 2004 à 7.2 % (BNS, 2006).

La hausse des dépenses, au moins en termes nominaux, semble confirmer la volonté du gouvernement d'attribuer davantage de ressources aux zones rurales, mais le niveau réel de soutien budgétaire au développement rural, notamment à l'agriculture, reste difficile à évaluer. Normalement, toutes les dépenses budgétaires consenties par les divers organismes publics devraient être incluses dans les données fournies par le ministère des Finances, mais il est toutefois difficile de vérifier si c'est bien le cas, car les dépenses sont dans une large mesure opérées sur divers fonds spéciaux sous la responsabilité de plusieurs ministères et institutions gouvernementales, notamment la Commission d'État pour le développement et la réforme, le ministère des Finances, le ministère des Sciences et Technologies, le ministère des Ressources hydrauliques, le ministère de l'Agriculture, l'Administration nationale des forêts, le Bureau météorologique de Chine, le ministère des Terres et des Ressources naturelles, le Bureau de l'élimination de la pauvreté du Conseil des affaires d'État, le Bureau d'État pour la prévention des inondations et de la sécheresse, le ministère de la Communication, le ministère de la Santé, le ministère de la Culture et le ministère des Affaires civiles. De surcroît, chaque ministère dispose de son propre système d'acheminement des fonds à l'échelon central jusqu'à l'échelon du village (Zhang X., 2006).

Le concept chinois des trois *nongs* (agriculture, agriculteur et campagne) peut recevoir diverses définitions, qui se traduisent par diverses estimations des affectations budgétaires au soutien du développement agricole (de fait, rural), et rend l'interprétation encore plus difficile. De surcroît, les informations portant sur les dépenses budgétaires sont extrêmement agrégées et, dans de nombreux cas, un poste de paiement dans un programme donné est si étendu qu'il est impossible de séparer les paiements destinés directement aux agriculteurs des montants consacrés aux services proposés collectivement au secteur agricole (services d'intérêt général) ainsi que de ceux qui vont au soutien du développement des régions rurales en général, y compris aux activités non agricoles (OCDE, 2005).

## **Politiques commerciales agricoles**

### **Mesures à l'importation**

Conformément aux engagements qu'elle a contractés dans le cadre de l'OMC, la Chine a graduellement réduit ses droits sur les importations de produits agricoles. Les taux des droits appliqués sont très proches des droits de douane consolidés. En 2005, tous les droits

de douane appliqués aux produits agricoles, à quelques exceptions près, étaient *ad valorem*. La baisse des droits NPF appliqués aux produits agricoles (définition de l'OMC) variait selon les produits, mais ils ont diminué en moyenne de 23.1 % en 2001 à 15.3 % en 2005, par rapport à un taux moyen global de 9.7 % en 2005 (OMC, 2006).

La dispersion tarifaire s'est réduite, la fourchette allant de 0 % à 121.6 % en 2000 ayant été ramenée entre 0 % et 65 % en 2005. Les droits de douane ont notamment été abaissés de 51.9 % à 33.9 % sur les céréales et de 32 % à 11.1 % sur les oléagineux. Sur les produits laitiers, ils sont passés de 35.9 % en 2001 à 12.1 % en 2005. Toutefois, les céréales et d'autres produits agricoles bénéficiant traditionnellement d'une protection élevée, tels que le sucre (29.9 % en 2005) et le tabac (25.4 % en 2005), continuent d'être davantage protégés que la moyenne. Les droits de douane les plus bas s'appliquent en particulier aux oléagineux, secteur pourtant très protégé auparavant. Par exemple, les droits prélevés sur le soja ont chuté de 114 % (taux hors contingent) en 1997 à 0-3 % en 2002. La réduction des droits de douane concerne également des segments particuliers dans lesquels la Chine bénéficie d'un avantage comparatif, tel que les produits horticoles et les produits animaux.

Les importations de biens agricoles sont soumises à la TVA. Le taux appliqué aux produits agricoles est de 13 %, soit 4 points de pourcentage en dessous de celui généralement appliqué aux autres produits. Selon la situation du marché, les exonérations de TVA concernent épisodiquement toute une série d'importations liées au secteur agricole, telles les céréales, les semences, les animaux reproducteurs, les engrais et les pesticides, certains composants des aliments de bétail et le coton. Toutefois, lorsque l'offre nationale d'un produit donné est excédentaire, l'exonération de TVA sur les importations est supprimée.

La plupart des produits agricoles, comme le blé, le maïs, le riz, l'huile de soja, l'huile de palme, l'huile de colza, le sucre, la laine, la laine peignée, le coton et les engrais chimiques, sont soumis à des contingents tarifaires. La Commission d'État pour le développement et la réforme (CEDR) et le ministère du Commerce sont conjointement chargés de l'administration des contingents tarifaires pour le riz, le maïs, le blé et le coton, tandis que le ministère du Commerce est seul responsable des engrais, des huiles, du sucre, de la laine et de laine peignée. La valeur du contingent annuel est fondée sur les engagements pris par la Chine au moment de son adhésion à l'OMC. Le ministère du Commerce a annoncé la suppression des contingents tarifaires sur les huiles végétales au début de l'année 2006 et leur remplacement par un dispositif uniquement basé sur les droits de douane.

De manière générale, les importations soumises aux contingents tarifaires se caractérisent par une grande diversité, avec des pourcentages très faibles pour le riz (taux de remplissage de 11 % en 2005) et le maïs (inférieur à 1 % en 2005) et des pourcentages très élevés pour le coton (près de 300 % en 2005). Dans le cas du coton, le taux de remplissage a atteint 100 % en 2002. Depuis 2003, les contingents appliqués au coton ont été relevés et actuellement les importations dépassent sensiblement le contingent initial spécifié dans le Protocole d'accession à l'OMC de la Chine (tableau 4.2). Les autorités chinoises indiquent que toutes les importations de coton effectuées entre 2002 et 2005, y compris en dépassement du contingent, ont été imposées au taux applicable aux quantités entrant dans le contingent.

Les importations (et les exportations) des principaux produits restent sous le contrôle du gouvernement chinois, par l'intermédiaire des entreprises commerciales d'État. Selon les accords d'adhésion de la Chine à l'OMC, les produits agricoles dont l'importation passent par les entreprises commerciales d'État sont les suivants : céréales (maïs, riz et

blé), huiles végétales, sucre, tabac et coton. Les entreprises commerciales d'État fixent les prix à l'importation, qui sont « habituellement » basés sur le prix caf majoré des droits de douane et d'autres prélèvements tels que la TVA et d'autres taxes, les redevances portuaires, les redevances d'inspection et les tarifs des transports nationaux. Le système de contingentement tarifaire adopté par la Chine comprend des critères d'attribution des contingents d'importation aux entreprises commerciales d'État et aux entreprises privées. Les entreprises commerciales d'État contrôlent toujours la majeure partie des importations de blé, de maïs, de riz et de sucre. Leur rôle dans l'importation des huiles végétales (palme, colza et soja) et du coton est moindre (tableau 4.2). En outre, les importations de tabac demeurent un monopole d'État (OMC, 2006).

### **Mesures à l'exportation**

La Chine a fait savoir à l'OMC que pendant la période 2002-04, elle n'a pas subventionné ses exportations agricoles. Selon l'accord d'adhésion à l'OMC, la Chine conserve le droit d'appliquer des taxes à l'exportation, ce qu'elle n'a pas pratiqué en 2005 à quelques exceptions près, par exemple, une taxe de 20 % sur les exportations de cuir et de peaux bruts de chèvre.

Les exportateurs de produits agricoles ont droit à un abattement de TVA au moment de l'exportation. Les dégrèvements varient en fonction des produits et semblent donc avoir été utilisés pour gérer les exportations de certains produits, dont les produits agricoles. À de rares exceptions près, les taux d'abattement sont inférieurs aux taux de TVA actuellement appliqués, principalement pour des raisons budgétaires. De manière générale, les marchandises soumises à un taux de TVA de 17 % bénéficient d'un abattement de 17 % ou de 13 %; pour les marchandises soumises à un taux de 13 %, ils sont de 11 %, 8 % ou 5 %. La différence entre les taux de TVA réellement appliqués et le taux après abattement constitue un prélèvement sur les exportations (OMC, 2006).

L'exportation de riz, de maïs, de coton, de soie et de tabac est régie par le commerce d'État. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, ce type de commerce a été aboli pour les cocons de vers à soie et les produits de la soie. La persistance du commerce d'État dans le secteur de l'exportation de certains produits permet au gouvernement d'influer sur les prix intérieurs (et les prix à l'exportation).

La Chine impose des contingents à l'exportation qui peuvent être mondiaux (c'est-à-dire indépendants de la destination) ou spécifiques de la destination. En 2004, les contingents d'exportation mondiaux s'appliquaient aux exportations relevant du commerce d'État et de filières spécifiques, comme le coton, les céréales, la soie et le thé. Au premier janvier 2005, les contingents et les licences d'exportation pour la soie et les produits de la soie ont été supprimés. En 2004 et en 2005, des contingents liés à une destination particulière s'appliquaient aux animaux sur pied (bovins, porcs et poulets) exportés vers les Régions administratives spéciales de Hong-Kong et Macao. Un système de « licence non automatique » permet de gérer ces contingents d'exportation. D'autres exportations, notamment celles des viandes, sont soumises à un système de licence automatique pour des raisons statistiques (OMC, 2006).

**Tableau 4.2. Utilisation des contingents tarifaires en Chine  
pour différents produits<sup>1</sup>, 2002-05**

		2002	2003	2004	2005
Blé	Niveau du contingent ('000 tonnes)	8 468.0	9 052.0	9 636.0	9 636.0
	Importations contingentées ('000 tonnes)	632	450	7 260.0	3 538
	Taux d'utilisation <sup>2</sup> (%)	7.5	5.0	75.3	36.7
	Part du commerce d'État (%)	90.0	90.0	90.0	90.0
	Taux NPF contingentaire (%)	1-10	1-10	1-10	1-10
	Taux NPF hors contingent (%)	71.0	68	65	65
Maïs	Niveau du contingent ('000 tonnes)	5 850.0	6 525.0	7 200.0	7 200.0
	Importations contingentées ('000 tonnes)	10	<5	<5	<5
	Taux d'utilisation <sup>2</sup> (%)	0.2	0.1	0.1	0.1
	Part du commerce d'État (%)	68.0	64.0	60.0	60.0
	Taux NPF contingentaire (%)	1-10	1-10	1-10	1-10
	Taux NPF hors contingent (%)	28-71	24-68	20-65	20-65
Riz	Niveau du contingent ('000 tonnes)	3 990.0	4 655.0	5 320.0	4 767.0
	Importations contingentées ('000 tonnes)	237	260	770	522
	Taux d'utilisation <sup>2</sup> (%)	5.9	5.6	14.5	11.0
	Part du commerce d'État (%)	50.0	50.0	50.0	50.0
	Taux NPF contingentaire (%)	1-9	1-9	1-9	1-9
	Taux NPF hors contingent (%)	22-71	16-68	10-65	10-65
Huile de soja	Niveau du contingent ('000 tonnes)	2 518.0	2 818.0	3 587.1	3 587.0
	Importations contingentées ('000 tonnes)	870	1 880	2 520	1 694
	Taux d'utilisation <sup>2</sup> (%)	34.6	66.7	80.8	47.2
	Part du commerce d'État (%)	34.0	26.0	18.0	10.0
	Taux NPF contingentaire (%)	9.0	9.0	9.0	9.0
	Taux NPF hors contingent (%)	52.4	41.6	30.7	19.9
Huile de palme	Niveau du contingent ('000 tonnes)	2 400.0	2 600.0	3 168.0	3 170
	Importations contingentées ('000 tonnes)	1 695	2 330	2 390	4 320
	Taux d'utilisation <sup>2</sup> (%)	70.6	89.6	88.5	136.3
	Part du commerce d'État (%)	34.0	26.0	18.0	10.0
	Taux NPF contingentaire (%)	9.0	9.0	9.0	9.0
	Taux NPF hors contingent (%)	52.4	41.6	30.7	19.9
Huile de colza	Niveau du contingent ('000 tonnes)	878.9	1 018.6	1 243.0	1 243.0
	Importations contingentées ('000 tonnes)	78	150	350	178
	Taux d'utilisation <sup>2</sup> (%)	8.9	14.7	31.1	14.3
	Part du commerce d'État (%)	34.0	26.0	18.0	10.0
	Taux NPF contingentaire (%)	9.0	9.0	9.0	9.0
	Taux NPF hors contingent (%)	52.4	41.6	30.7	19.9
Sucre	Niveau du contingent ('000 tonnes)	1 764.0	1 852.0	1 945.0	1 945.0
	Importations contingentées ('000 tonnes)	1 183	780	1 210	1 390
	Taux d'utilisation <sup>2</sup> (%)	67.1	42.1	62.2	71.5
	Part du commerce d'État (%)	70.0	70.0	70.0	70.0
	Taux NPF contingentaire (%)	20.0	20.0	15.0	15.0
	Taux NPF hors contingent (%)	65.9	58.0	50.0	50.0
Coton	Niveau du contingent ('000 tonnes)	818.5	856.3 +500	894.0 +1 000	894.0 +1 400
	Importations contingentées ('000 tonnes)	177	870	1 910	2 654
	Taux d'utilisation <sup>2</sup> (%)	21.6	101.6	213.6	296.9
	Part du commerce d'État (%)	33.0	33.0	33.0	33.0
	Taux NPF contingentaire (%)	1.0	1.0	1.0	1.0
	Taux NPF hors contingent (%)	54.4	47.2	40.0	40.0

1. Les autres produits soumis aux contingents tarifaires en Chine comprennent la laine, la laine peignée et les engrais (urée, NPK et phosphate diammonique).

2. Le taux d'utilisation correspond aux importations contingentées divisées par le niveau du contingent. Le niveau des contingents pour le coton a été relevé entre 2003 et 2005.

Source : OMC, 2006. Les données sur les importations de 2005 proviennent des Statistiques des douanes de la Chine. Les taux d'utilisation pour 2005 ont été calculés par le Secrétariat de l'OCDE.

## Bibliographie

- Administration nationale des forêts (2006), Communiqué de presse publié pour le projet « Des champs contre un paysage » du 11<sup>e</sup> Plan quinquennal, [www.forestry.gov.cn/swhm/xwfb/04.asp](http://www.forestry.gov.cn/swhm/xwfb/04.asp).
- Aubert, Claude et Xiande Li (2002), « “Peasant Burden”: Taxes and Levies Imposed on Chinese Farmers », *Agricultural Policies in China after WTO Accession*, OCDE, Paris.
- BNS (Bureau national de statistiques, République populaire de Chine) (2005 et 2006), *Annuaire statistique de la Chine*.
- Chen, Xiwen (2006), *Current Issues on Agriculture, Countryside and Farmers in China*, [www.snzg.cn/shownews.asp?newsid=17172](http://www.snzg.cn/shownews.asp?newsid=17172).
- Cheng, Guoqiang (2006), « Updates for OECD PSE Database », rapport soumis à l'OCDE.
- China Livestock Yearbook (2005), Agricultural Press.
- The Economist Intelligence Unit (EIU, 2007), *Country Report, China*, 26 Red Lion Square, Londres WC1R 4HQ, Royaume-Uni, janvier.
- Efeedlink (2006), « China Buys 41.3 Million Tonnes Local Wheat to Support Farmers », *eFeedLink eNewsletter*, 16 novembre.
- Gale, Fred, Bryan Lohmar et Francis Tuan (2005), *China's New Farm Subsidies*, Economic Research Service/USDA, Washington, DC, [www.ers.usda.gov/publications/WRS0501/WRS0501.pdf](http://www.ers.usda.gov/publications/WRS0501/WRS0501.pdf).
- Huang, Jikun, Hu RuiFa, Cao Jianmin et Scott Rozelle (2006), « Non-Point Source of Agricultural Pollution: Issues and Implications », *Environment, Water Resources and Agricultural Policies: Lessons from China and OECD Countries*, OCDE, Paris.
- Latner, Kevin, Caleb O'Kray, Junyang Jiang (2006), *People's Republic of China: Bio-fuels, an Alternative Future for Agriculture*, USDA Foreign Agricultural Service, GAIN Report CH6049, 8 août.
- Li, Xiande (2006), « Report on Main Policy Developments in China », rapport soumis à l'OCDE.
- OCDE (2005), *OECD Review of Agricultural Policies: China*, Paris.
- OCDE (2006), *Environment, Water Resources and Agricultural Policies: Lessons from China and OECD Countries*, Paris.
- OMC (2006), *Examen des politiques commerciales, Rapport du Secrétariat, Chine*, WT/TPR/S/161, 28 février.
- People's Daily*, 12 avril 2006.
- Taylor, Daniel (2005), *People's Republic of China: Food Processing Ingredients Sector*, USDA Foreign Agricultural Service, GAIN Report CH5607, 16 juin.
- Zhang, Xiaoshan (2006), *Deep Reform to Promote New Countryside Construction*, Huitième conférence européenne sur l'agriculture et le développement rural en Chine (ECARDC), Yiwu, Zhejiang, Chine, 31 août-2 septembre.
- Zhang, Yinghong (2006), « The Land Requisition Reform During the Socialist New Countryside Construction », *Search (Qiusuo)*, n° 4.
- Zhao, Beibei (2005), « How to Resolve the Lost-Land Farmers », entretien avec Han Jun, *People's Daily*, 9 décembre.

## Table des matières

<b>Liste des acronymes et abréviations</b> .....	11
<b>Résumé</b> .....	13
<b>Chapitre 1. Vue d'ensemble</b> .....	15
L'agriculture dans l'économie .....	16
Contexte .....	21
Évaluation du soutien .....	27
Observations et recommandations pour l'action publique .....	33
<b>Chapitre 2. Brésil</b> .....	37
Synthèse des principales évolutions de l'action publique .....	40
Contexte .....	40
Politiques agricoles nationales .....	44
Politiques commerciales agricoles .....	50
Bibliographie .....	51
<b>Chapitre 3. Bulgarie</b> .....	53
Synthèse des principales évolutions de l'action publique .....	56
Contexte .....	56
Politiques agricoles nationales .....	59
Politiques commerciales agricoles .....	66
Bibliographie .....	67
<b>Chapitre 4. Chine</b> .....	69
Synthèse des principales évolutions de l'action publique .....	72
Contexte .....	72
Politiques agricoles nationales .....	78
Politiques commerciales agricoles .....	84
Bibliographie .....	88
<b>Chapitre 5. Inde</b> .....	89
Contexte .....	90
Politiques agricoles nationales .....	95
Politiques commerciales agricoles .....	102
Bibliographie .....	104
<b>Chapitre 6. Roumanie</b> .....	107
Synthèse des principales évolutions de l'action publique .....	110
Contexte .....	110
Politiques agricoles nationales .....	114

Politiques commerciales agricoles.....	121
Bibliographie.....	122
<b>Chapitre 7. Russie</b> .....	123
Synthèse des principales évolutions de l'action publique.....	126
Contexte .....	126
Politiques agricoles nationales.....	133
Politiques commerciales agricoles.....	137
Bibliographie.....	141
<b>Chapitre 8. Afrique du Sud</b> .....	143
Synthèse des principales évolutions de l'action publique.....	146
Contexte .....	146
Politiques agricoles nationales.....	151
Politiques commerciales agricoles.....	154
Bibliographie.....	157
<b>Chapitre 9. Ukraine</b> .....	159
Synthèse des principales évolutions de l'action publique.....	162
Contexte .....	162
Politiques agricoles nationales.....	167
Politiques commerciales agricoles.....	171
Bibliographie .....	174
<b>Annexe A. Quantification du soutien à l'agriculture</b> .....	175
1. Définitions des indicateurs de soutien à l'agriculture développés par l'OCDE ....	176
2. Évolutions récentes des estimations du soutien aux producteurs de l'OCDE ....	177
3. Quantification du soutien à l'agriculture dans les économies non membres : quelques problématiques spécifiques.....	183
<b>Annexe B. Annexe statistique</b> .....	195
 <b>Encadrés</b>	
1.1. Réformes agraires.....	24
1.2. Quantification du soutien à l'agriculture .....	28
1.3. Évaluation des politiques des pays non membres de l'OCDE .....	29
3.1. Le programme SAPARD de l'UE en Bulgarie .....	63
3.2. Mise en place de mesures relevant de la politique agricole commune en Bulgarie.....	65
3.3. Les accords commerciaux conclus par la Bulgarie .....	67
4.1. Pourquoi les agriculteurs chinois font-ils un usage excessif des produits chimiques?.....	75
4.2. Édification de la nouvelle campagne socialiste en Chine.....	79
5.1. Inde : la transition vers le onzième plan quinquennal, (2007-12).....	101
5.2. Les accords commerciaux récemment conclus par l'Inde.....	103
6.1. Le programme SAPARD de l'UE en Roumanie .....	118
6.2. Mise en place de mesures relevant de la Politique agricole commune en Roumanie.....	120

6.3.	Les accords commerciaux conclus par la Roumanie. . . . .	121
7.1.	Projet prioritaire national pour le développement du complexe agro-industriel : Russie . . . . .	136
7.2.	Relations commerciales régionales et bilatérales de la Russie . . . . .	139
8.1.	Les accords commerciaux conclus par l’Afrique du Sud . . . . .	156
9.1.	Accords commerciaux signés par l’Ukraine . . . . .	173
A.1.	Ancienne classification des ESP et autres indicateurs du soutien . . . . .	179
A.2.	Définitions des catégories dans la classification actuelle de l’ESP . . . . .	180
A.3.	Nouvelle classification des mesures entrant dans l’ESP. . . . .	181
A.4.	Définitions des catégories dans la nouvelle classification des ESP. . . . .	182
A.5.	Le rééchelonnement de la dette agricole au Brésil et en Russie . . . . .	188
A.6.	Programmes combinant aide sociale et soutien à l’agriculture. . . . .	190

### Tableaux

2.1.	Brésil : estimations du soutien à l’agriculture . . . . .	39
2.2.	Brésil : volume des achats de produits agricoles, par instrument, 2003-06. . . . .	46
3.1.	Bulgarie : estimations du soutien à l’agriculture. . . . .	55
4.1.	Chine : estimations du soutien à l’agriculture . . . . .	71
4.2.	Utilisation des contingents tarifaires en Chine pour différents produits, 2002-05 . . . . .	87
6.1.	Roumanie : estimations du soutien à l’agriculture . . . . .	109
6.2.	Roumanie : évolution des montants des paiements, 2001-06 . . . . .	115
6.3.	Roumanie : utilisation des fonds SAPARD en mars 2005 . . . . .	117
7.1.	Russie : estimations du soutien à l’agriculture . . . . .	125
7.2.	Contribution des 100 premiers producteurs à la production animale en Russie . . . . .	129
7.3.	Dépenses budgétaires consolidées au titre de l’agriculture de la Russie en 2001-06 . . . . .	137
7.4.	Contingents d’importation de viande de la Russie en 2005-09 . . . . .	138
8.1.	Afrique du Sud : estimations du soutien à l’agriculture. . . . .	145
8.2.	Terres transférées dans le cadre de la réforme foncière en Afrique du Sud . . . . .	153
9.1.	Ukraine : estimations du soutien à l’agriculture . . . . .	161
B.1.	Population, estimations de milieu d’année . . . . .	196
B.2.	Part de l’agriculture dans l’emploi total . . . . .	196
B.3.	Croissance du PIB . . . . .	196
B.4.	Part de l’agriculture dans le PIB . . . . .	197
B.5.	Inflation, variation des prix à la consommation en fin d’année. . . . .	197
B.6.	Indices des prix des intrants agricoles . . . . .	197
B.7.	Indices des prix à la production dans l’agriculture . . . . .	198
B.8.	Indices des prix des produits alimentaires au détail . . . . .	198
B.9.	Taux de change, moyenne annuelle . . . . .	198
B.10.	Balance commerciale des biens . . . . .	199
B.11.	Balance commerciale des produits agroalimentaires . . . . .	199
B.12.	Exportations de produits agroalimentaires . . . . .	199
B.13.	Importations de produits agroalimentaires . . . . .	200
B.14.	Part des exportations de produits agroalimentaires dans les exportations totales . . . . .	200

B.15.	Part des importations de produits agroalimentaires dans les importations totales . . . . .	200
B.16.	Cinq premiers produits agroalimentaires exportés par pays . . . . .	201
B.17.	Cinq premiers produits agroalimentaires importés par pays . . . . .	203
B.18.	Cinq premières destinations d'exportation de produits agroalimentaires . . . . .	205
B.19.	Cinq premiers partenaires d'importation de produits agroalimentaires . . . . .	207
B.20.	Production agricole brute totale . . . . .	209
B.21.	Production agricole brute, production végétale . . . . .	209
B.22.	Production agricole brute, production animale . . . . .	209
B.23.	Production totale de céréales . . . . .	210
B.24.	Production de blé . . . . .	210
B.25.	Production de céréales secondaires . . . . .	210
B.26.	Production totale de viande . . . . .	211
B.27.	Production de viande bovine . . . . .	211
B.28.	Production de viande porcine . . . . .	211
B.29.	Production de lait . . . . .	212
B.30.	Production de quelques produits choisis . . . . .	213
B.31.	Part moyenne du revenu des ménages consacrée à l'alimentation . . . . .	215
B.32.	Consommation alimentaire quotidienne . . . . .	215
B.33.	Consommation annuelle de céréales et produits dérivés . . . . .	215
B.34.	Consommation annuelle de viande et de produits dérivés . . . . .	216
B.35.	Consommation annuelle de lait et de produits laitiers . . . . .	216
B.36.	Superficie totale ensemencée . . . . .	216
B.37.	Superficie ensemencée en céréales . . . . .	217
B.38.	Cheptel bovin . . . . .	217
B.39.	Cheptel porcin . . . . .	217

## Graphiques

1.1.	Part de l'agriculture dans l'emploi total par rapport au PIB par tête, moyenne 2003-05 . . . . .	17
1.2.	Part de l'agriculture dans le PIB par rapport au PIB par tête, moyenne 2003-05 . . . . .	17
1.3.	Part de l'agriculture dans l'emploi total . . . . .	18
1.4.	Part de l'agriculture dans le PIB . . . . .	18
1.5.	Production agricole brute . . . . .	19
1.6.	Évolution du PIB . . . . .	19
1.7.	Balance des échanges agricoles et alimentaires . . . . .	20
1.8.	Part des exportations agricoles et alimentaires dans les exportations totales . . . . .	21
1.9.	Part des importations agricoles et alimentaires dans les importations totales . . . . .	21
1.10.	Inflation, variations en fin d'année des prix à la consommation, en pourcentage . . . . .	23
1.11.	Composition des estimations du soutien aux producteurs . . . . .	31
1.12.	Coefficients nominaux de protection des producteurs . . . . .	32
1.13.	Composition de l'estimation du soutien total . . . . .	33
2.1.	Brésil : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	38

2.2.	Brésil : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	38
2.3.	Brésil : évolution de la composition de l'EST . . . . .	38
2.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole du Brésil, 1995-2005 . . . . .	41
2.5.	Échanges agroalimentaires du Brésil, 1996-2005 . . . . .	43
3.1.	Bulgarie : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	54
3.2.	Bulgarie : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	54
3.3.	Bulgarie : évolution de la composition de l'EST . . . . .	54
3.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Bulgarie, 1995-2005 . . . . .	57
3.5.	Échanges agroalimentaires de la Bulgarie, 1996-2005 . . . . .	59
4.1.	Chine : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	70
4.2.	Chine : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	70
4.3.	Chine : évolution de la composition de l'EST . . . . .	70
4.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Chine, 1995-2005 . . . . .	73
4.5.	Échanges agroalimentaires de la Chine, 1995-2005 . . . . .	77
4.6.	Revenu des ménages ruraux par personne en Chine, 1995-2005 . . . . .	78
5.1.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Inde, 1995-2005 . . . . .	91
5.2.	Échanges agroalimentaires de l'Inde, 1995-2005 . . . . .	95
6.1.	Roumanie : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	108
6.2.	Roumanie : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	108
6.3.	Roumanie : évolution de la composition de l'EST . . . . .	108
6.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Roumanie, 1995-2005 . . . . .	111
6.5.	Échanges agroalimentaires de la Roumanie, 1995-2005 . . . . .	113
7.1.	Russie : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	124
7.2.	Russie : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	124
7.3.	Russie : évolution de la composition de l'EST . . . . .	124
7.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Russie, 1995-2005 . . . . .	127
7.5.	Termes de l'échange agricole de la Russie : rapport de l'indice des prix perçus et de l'indice des prix payés . . . . .	128
7.6.	Échanges agroalimentaires de la Russie, 1996-2005 . . . . .	132
8.1.	Afrique du Sud : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	144
8.2.	Afrique du Sud : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	144
8.3.	Afrique du Sud : évolution de la composition de l'EST . . . . .	144
8.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Afrique du Sud, 1995-2005 . . . . .	148
8.5.	Échanges agroalimentaires de l'Afrique du Sud, 2000-05 . . . . .	151
9.1.	Ukraine : évolution du niveau et de la composition de l'ESP . . . . .	160
9.2.	Ukraine : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05 . . . . .	160
9.3.	Ukraine : évolution de la composition de l'EST . . . . .	160
9.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Ukraine, 1995-2005 . . . . .	163
9.5.	Échanges agroalimentaires de l'Ukraine, 1996-2005 . . . . .	167

## Ce livre contient des...



**StatLinks**

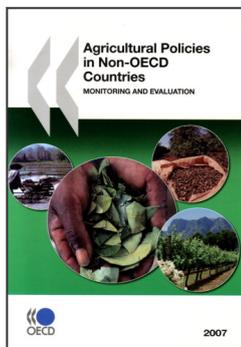
**Accédez aux fichiers Excel®  
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*.

Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.



Extrait de :

## Agricultural Policies in Non-OECD Countries 2007 Monitoring and Evaluation

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/agr\\_non-oecd-2007-en](https://doi.org/10.1787/agr_non-oecd-2007-en)

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Chine », dans *Agricultural Policies in Non-OECD Countries 2007 : Monitoring and Evaluation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/agr\\_non-oecd-2007-6-fr](https://doi.org/10.1787/agr_non-oecd-2007-6-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).